

# CANTON de LUNERAY

## COMMUNE DE LUNERAY

### *Au Conseil Municipal*

L'an deux mil dix-huit, le vingt décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Martial HAUGUEL.

**Présents :** M. HAUGUEL, M. AUGER, Mme MORIN, Mme NIGER, Mme NEVEU,  
Mme SUZANNE, M. PHILIPPE, Mme CANU, Mme ROSSITER

**Absentes excusées avec pouvoir :** Mme ROQUIGNY (pouvoir à Mme MORIN)  
Mme ANTHORE (pouvoir à M. AUGER)

**Absents excusés sans pouvoir :** M. LUCCHETA, M. LARCHEVEQUE, M. SERY,  
Mme GILLES

Mme ROSSITER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2018, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avec l'accord du conseil municipal, 2 questions sont ajoutées à l'ordre du jour de la réunion.

Communications du Maire :

-des remerciements ont été adressés à la Municipalité : par quelques aînés pour les colis distribués le weekend des 14 et 15 décembre, par le Comité de Jumelage pour la subvention exceptionnelle allouée en vue de l'organisation du 30<sup>è</sup> anniversaire du jumelage Luneray-Deutsch Evern.

-la commune percevra un montant de 30 777 € au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. 26 692 € avait été annoncés mais la minoration appliquée a finalement été supprimée dans le cadre de la loi de finances pour 2019.

-le nouveau chiffre de la population luneraysienne au 1er janvier 2019 est en hausse : 2 326 habitants (contre 2 264 au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-les tarifs communaux pour 2019 sont fixés comme suit : voir tableau joint.

-1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe est créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 afin de faire bénéficier 1 agent communal d'un avancement de grade.

-le plan de formation du personnel communal pour l'année 2019 est approuvé par le conseil. Au programme : manipulation des extincteurs, prévention des risques liés à l'activité physique, habilitation électrique, préparation aux concours ...

-M. le Maire est autorisé par le conseil à signer le nouveau contrat avec la société COSOLUCE pour le logiciel du secrétariat de la mairie. D'une durée de 3 ans, ce contrat aura un coût annuel de 2 598 € pour la commune.

-une subvention de 80 € sera allouée à la Banque Alimentaire pour l'année 2019.

-le conseil municipal décide d'acheter pour son service technique un camion Peugeot Boxer benne auprès du garage Baron de Luneray. Coût HT : 19 852 € HT.

-les crédits inscrits dans le cadre du budget communal 2018 sont réajustés par décision modificative.

-affaires diverses : sur demande d'un conseiller municipal, il est apporté la précision suivante : la voirie de la rue des Violettes n'a pu être refaite en 2018 par la Communauté de Communes comme prévu, faute de budget suffisant. Elle le sera en 2019. Si la voirie de la rue de la Porte Rouge a pu, quant à elle, être refaite c'est parce qu'il s'agit d'une route départementale (RD70). C'est le Département de la Seine-Maritime qui a pris cette décision.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h05.